

Reconnue **mission d'utilité publique**, l'AGF accompagne toutes les familles du département tout au long de la vie.

Ses missions multiples et variées ont un objectif unique : permettre à chaque famille de mieux vivre au quotidien et de s'épanouir.

Ses missions, elle les mène en restant fidèle à ses principes :

- ❖ *Une association généraliste*
- ❖ *Ni modèle de famille, ni famille modèle*
- ❖ *Complémentarité des bénévoles et des salariés*
- ❖ *Écoute, soutien et accompagnement au cœur de nos actions*
- ❖ *Proximité et accessibilité*



SIÈGE AGF À STRASBOURG

11 rue du verdon
67100 Strasbourg
03 88 21 13 80
siege@agf67.fr

CENTRE SOCIAL ET FAMILIAL À BENFELD

10 rue du Grand Rempart
67230 Benfeld
03 88 74 44 13
benfeld@agf67.fr



CENTRE SOCIAL ET FAMILIAL À SÉLESTAT

13b allée de la 1^{ère} armée
67600 Sélestat
03 88 92 15 92
selestat@agf67.fr

CENTRE SOCIAL ET FAMILIAL À WASSELONNE

2 rue Romantica
67310 Wasselonne
03 88 87 05 59
wasselonne@agf67.fr



ANTENNE À HAGUENAU

Place Robert Schuman
67500 Haguenau
03 88 93 32 40
haguenau@agf67.fr

FERME ÉDUCATIVE AGF

Rue du Sergent Viala
67860 Rhinau
03 88 74 66 44
fermeeducative@agf67.fr



L'AGF c'est surtout :


2 232
familles
membres


une présence dans
110 communes
du département


679
bénévoles


438
salariés


3 323
places d'accueil pour
l'enfant

Chiffres au 31.12.2023

UNE ÉCOUTE ET UN ACCOMPAGNEMENT AU QUOTIDIEN !

Ne pas jeter sur la voie publique

L'AGF du Bas-Rhin au service des familles



*Un service d'accueil, d'information, d'écoute
et d'accompagnement juridique dans le
domaine de la famille, de la consommation,
de l'assurance...*

Consultations sur rendez-vous

Renseignements :

11, rue du Verdon - 67100 Strasbourg
03 88 21 13 80
siege@agf67.fr
www.agf67.fr
f Association Générale des Familles

 Association
Générale des
Familles
du Bas-Rhin
RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE
www.agf67.fr

DROIT DE LA FAMILLE



DROIT DE LA CONSOMMATION



DROIT DE L'ASSURANCE



Le service juridique de l'AGF est, entre autres, interpellé par des couples vivant une situation de rupture, divorce, mésentente... ou par des familles dans des situations de perte d'autonomie ou vulnérabilité d'un proche (ex: mandat de protection, future habilitation familiale, tutelle, ...)

Affectif et juridique sont souvent imbriqués et il est bien difficile, quand on est en grande souffrance, de les «détricoter».

En complément des services de médiation familiale et de conseil conjugal, l'AGF vous apporte son aide dans l'écoute, l'échange et la réflexion pour les problèmes ressortant de la sphère familiale.

Organisme agréé de **Défense du Consommateur**, l'AGF vous accompagne dans vos démarches pour tout conflit dont vous êtes victime.

Quelques exemples :

- Travaux, aménagement
- Réparation : appareil ménager, voiture etc
- Litiges bancaires
- Location, caution, dépôt de garantie
- Démarchage
- Abus de faiblesse
- Garanties, ...

L'AGF vous apporte son aide dans le cadre d'une solution amiable.

L'assurance est un domaine complexe et souvent difficile à décrypter comme les contrats auto, habitation, mutuelles, accidents de la vie...

L'AGF vous aide à les comprendre et vous accompagne lors de litiges rencontrés avec votre compagnie d'assurance dans les domaines suivants :

- Garanties
- Sinistres
- Non-respect du contrat souscrit
- Clauses abusives